

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de Saint-Paul-des-Landes

**COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES
(Cantal)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 avril 2026
N°DEL_2026_039**

| | | | |
|---|----------------------|------------------------|---------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 19 | Présents : 13 | Représentés : 6 | Votants : 19 |
|---|----------------------|------------------------|---------------------|

| | |
|---|---|
| Date de la convocation : 22 avril 2026 | Date d'affichage : 22 avril 2026 |
|---|---|

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire**.

Etaient présents : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, BAPST Bernadette, MURAT Frédéric, GALERY Jacques, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, FRESQUET Christelle, PAQUIN Christine, LE PAGE Franck, LHERM Emilie, MAX Alexandre.

Etaient absents : DESOMER Christophe représenté par DONEYS Jean-Luc, BONNET Gilles représenté par GALÉRY Jacques, DELOM Florence représentée par MURAT Frédéric, LEGOUT Cécile représentée par FRESQUET Christelle, ESPALIEU Aline représentée par BAPST Bernadette, VABRE Fabien représenté par BARDY Daniel.

Madame Emilie LHERM a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet – Modification du temps de travail d'un emploi

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'un emploi permanent d'Adjoint technique est inscrit au tableau des effectifs pour 28 heures/ 35ème hebdomadaires.

Il explique qu'il convient d'augmenter le temps de travail à ces deux agents de la collectivité.

La modification de ces temps de travail est inférieure à 10% du temps de travail et n'entraîne pas la perte de de l'affiliation à la CNRACL, il n'est pas nécessaire de saisir le Comité Social Territorial.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de porter, à compter du 1er juin 2026, de 28 heures à 30 heures le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'Adjoint technique – Aide-cuisine ;
- que les crédits suffisants soient prévus au budget de l'exercice.



Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter la proposition par 19 voix Pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Emilie LHERM

Le Maire

Jean-Luc DONEYS

